

Nature de la dépense (pose incluse)	Montant de crédit d'impôt pour le logement individuel	
	Ménages aux revenus dits intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées	40 € / équipement	-
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	15 € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables	10 € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables
	50 € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses	25 € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à	4 000 € pour les chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	-
	3 000 € pour les systèmes solaires combinés	
	3 000 € pour les chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	
	2 000 € pour les chauffe-eaux solaires individuels	

Nature de la dépense (pose incluse)	Montant de crédit d'impôt pour le logement individuel	
	Ménages aux revenus dits intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
Équipements de chauffage à l'énergie solaire thermique	1 500 € pour les poêles à granulés et cuisinières à granulés	
	1 000 € pour les poêles à bûches et cuisinières à bûches	
	1 000 € pour les équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	
Pompes à chaleur, autres que air / air	4 000 € pour les pompes à chaleur géothermiques	
	2 000 € pour les pompes à chaleur air / eau	-
	400 € pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur et / ou de froid, et droits et frais de raccordement	400 €	-

Nature de la dépense (pose incluse)	Montant de crédit d'impôt pour le logement individuel	
	Ménages aux revenus dits intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
Système de charge pour véhicule électrique (1)	300 €	300 €
Équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires	15 € par m2	-
Audit énergétique	300 €	-
Dépose de cuve à fioul	400 €	-
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	2 000 €	-
Bouquet de travaux pour une maison individuelle	150 € par m2 de surface habitable	-

Nature de la dépense (pose incluse)	Montant de crédit d'impôt pour les parties communes des immeubles collectifs (« q » représente la quote-part correspondant au logement considéré)	
	Ménages aux revenus dits intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées	-	-
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	15*q € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables	10*q € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables
	50*q € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses	25*q € par m2 pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à	1 000 € par logement pour les chaudières fonctionnant au bois ou autres biomasses	-
	350 € par logement pour les équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique	

Nature de la dépense (pose incluse)	Montant de crédit d'impôt pour les parties communes des immeubles collectifs (« q » représente la quote-part correspondant au logement considéré)	
	Ménages aux revenus dits intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
<p>ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique</p>		
<p>Pompes à chaleur, autres que air / air</p>	<p>1 000 € par logement pour les pompes à chaleur géothermiques et les pompes à chaleur air / eau</p>	-
	<p>150 € par logement pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire</p>	-
<p>Équipements de raccordement à un réseau de chaleur et / ou de froid, et droits et frais de raccordement</p>	<p>150 € par logement</p>	-

Nature de la dépense (pose incluse)	Montant de crédit d'impôt pour les parties communes des immeubles collectifs (« q » représente la quote-part correspondant au logement considéré)	
	Ménages aux revenus dits intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
Système de charge pour véhicule électrique (1)	300 €	300 €
Équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires	15*q € par m2	-
Audit énergétique	150 € par logement	-
Dépose de cuve à fioul	150 € par logement	-
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux	1 000 € par logement	-
Bouquet de travaux pour une maison individuelle	-	-